

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

VENDREDI 09 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023 **2023-030**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 8

en présence : 5

votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire par intérim.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, F. LOIFERT, M.J. LENS

Absents excusés : C. PICAUD, D. CAPY, P. MARSON

Absents non excusés :

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M. DEGAUCHY, D. CAPY donne procuration à O. FACHE, P. MARSON donne procuration à M.A. DUPUIS,

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°30 : ECLAIRAGE PUBLIC SUPPLEMENTAIRE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur Marc DEGAUCHY, Adjoint au Maire, fait savoir à l'assemblée que le changement des ampoules de l'éclairage public par des LED a eu pour effet de réduire les dépenses d'énergie mais a considérablement baissé l'amplitude de la lumière sur la place publique ce qui a créé des zones sombres.

Il propose de faire installer de l'éclairage supplémentaire sur la place de la mairie pour sécuriser le lieu et il présente donc deux devis :

- l'entreprise TROUILLET pour un montant de 1 525.20€ TTC pour la pose de trois spots LED sur détecteur, qui ne fonctionneront qu'en cas de présence
- l'entreprise LESSENS pour le SE60 pour un montant de 604.99€ TTC subvention déduite pour la pose d'une lanterne LED en façade du bâtiment technique et d'une lanterne sur poteau bois, qui fonctionneront aux mêmes horaires que l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisi l'entreprise TROUILLET pour exécuter ces travaux et il autorise Monsieur DEGAUCHY, l'Adjoint au Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 09 juin 2023.

L'Adjoint au Maire

